

Conseil de l'Instruction publique.

103. *De quelles personnes est composé le conseil de l'Instruction publique ?*

Le conseil de l'Instruction publique est composé :

1^o Des évêques ordinaires ou des administrateurs des diocèses et des vicariats apostoliques catholiques romains situés en tout ou en partie dans la Province ;

2^o D'un nombre égal de laïcs catholiques romains nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil ;

3^o D'un nombre de membres protestants égal à celui des membres laïcs catholiques romains. Ces membres protestants sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

4^o Du Surintendant.

104. *En combien de comités se divise le conseil de l'Instruction publique ?*

Le conseil de l'Instruction publique se compose de deux comités : le comité catholique et le comité protestant.

105. *Quelle est la position du Surintendant en rapport avec ces deux comités.*

Le Surintendant est de droit membre des deux